

Conseil d'administration

Établissement public du Marais poitevin

Saint-Michel-en-l'Herm, le 1^{er} juillet 2026



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Établissement public
du Marais poitevin

Adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 27 novembre 2025

Actualités

- Actualités de l'établissement
- Conjoncture hydrologique

Décisions budgétaires

- Budget rectificatif 2026 n°1 (délibération)
- Interventions sur fonds propres n°1 (délibération)

Stratégie de l'établissement

- Lancement du nouveau marché relatif au dispositif scientifique de suivi de la biodiversité en fonction des niveaux et des qualités de l'eau (délibération)
- Point d'étape de la mise en place d'un observatoire des prairies (information)
- Mise en œuvre de la stratégie foncière (information)
- Consultation pour une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) relative à la définition des futurs outils SI-OUGC et Siemp (information)
- Point d'étape du déploiement des compteurs télétransmis : expérience du secteur des Autises (information)

Questions diverses et agenda des prochaines réunions



Adoption du procès verbal du CA du 12 mars 2026



Adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 27 novembre 2025

> Actualités

- Actualités de l'établissement
- Conjoncture hydrologique

Décisions budgétaires

- Budget rectificatif 2026 n°1 (délibération)
- Interventions sur fonds propres n°1 (délibération)

Stratégie de l'établissement

- Lancement du nouveau marché relatif au dispositif scientifique de suivi de la biodiversité en fonction des niveaux et des qualités de l'eau (délibération)
- Point d'étape de la mise en place d'un observatoire des prairies (information)
- Mise en œuvre de la stratégie foncière (information)
- Consultation pour une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) relative à la définition des futurs outils SI-OUGC et Siemp (information)
- Point d'étape du déploiement des compteurs télétransmis : expérience du secteur des Autises (information)

Questions diverses et agenda des prochaines réunions



Actualités de l'établissement



- Réunion du GTG 2 le 09 avril à Saint-Martin-de-Fraigneau
- Restitution de l'atelier n°1 « habitats, continuité écologique qualité et gestion de l'eau » lors de la réunion finale du GT « anguille baie de l'Aiguillon, Sèvre Niortaise & Marais poitevin » du 7 mai 2026
- Dernière réunion du comité de pilotage annuel du contrat territorial cadre 2020-2025
- Cérémonie de signature de l'accord de territoire cadre 2026-2028
- Comité de pilotage annuel de la stratégie foncière du Marais poitevin



- Plan de répartition 2026-2027 :
 - Signature de l'arrêté interpréfectoral le 20 mai 2026
 - Publication aux RAA départementaux échelonnés du 20 mai au 08 juin
- Déroulement de la campagne d'irrigation
 - Vendée : entre 99 et 100% de remontées au 1^{er} avril selon les unités de gestion, et de 97 à 100% au 1^{er} juin. Le taux de consommation au printemps est de 19 à 28% selon les UG.
 - Deux-Sèvres/Charente-Maritime : entre 50 et 64% de remontées au 1^{er} avril selon les UG, et de 49 à 59% au 1^{er} juin. Parmi les retours, le taux de consommation moyen au printemps est de 14 à 27% selon les UG.
- Consultation publique pour le marché d'élaboration du dossier AUP3
 - Achèvement le 28 mai
 - Phase de dialogue avec le groupement candidat
 - Notification du marché à prévoir dans les 120 jours, soit au 25/09

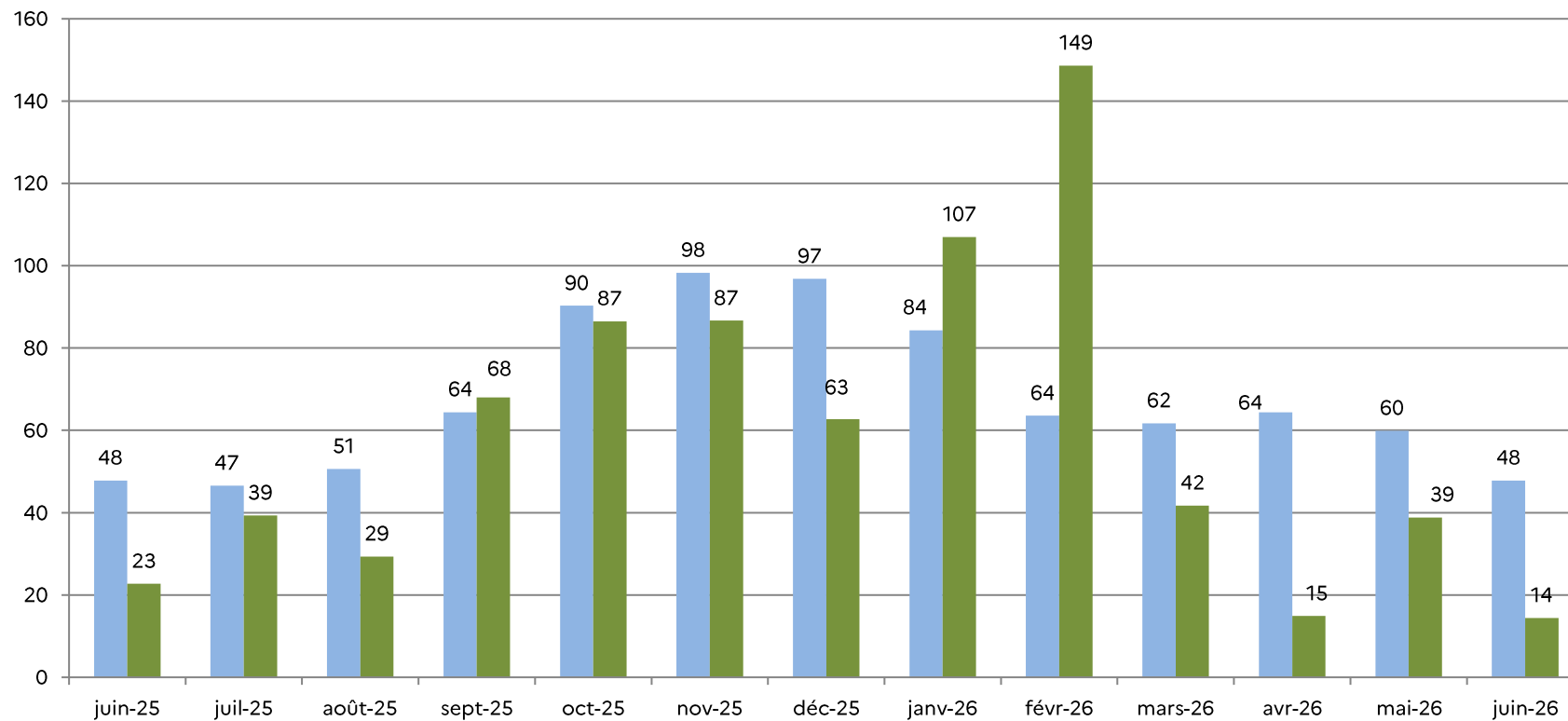


Conjoncture hydrologique



Pluviométrie sur le Marais poitevin
au cours de la dernière année au 01/07/2026

Hauteur d'eau
(mm)



- Période juillet 2025 à mars 2026 au 14^e rang sur 26 en termes de pluviométrie
- Hiver très excédentaire
- Déficit très marqué depuis le mois de mars

Situation des cours d'eau

Eaux superficielles

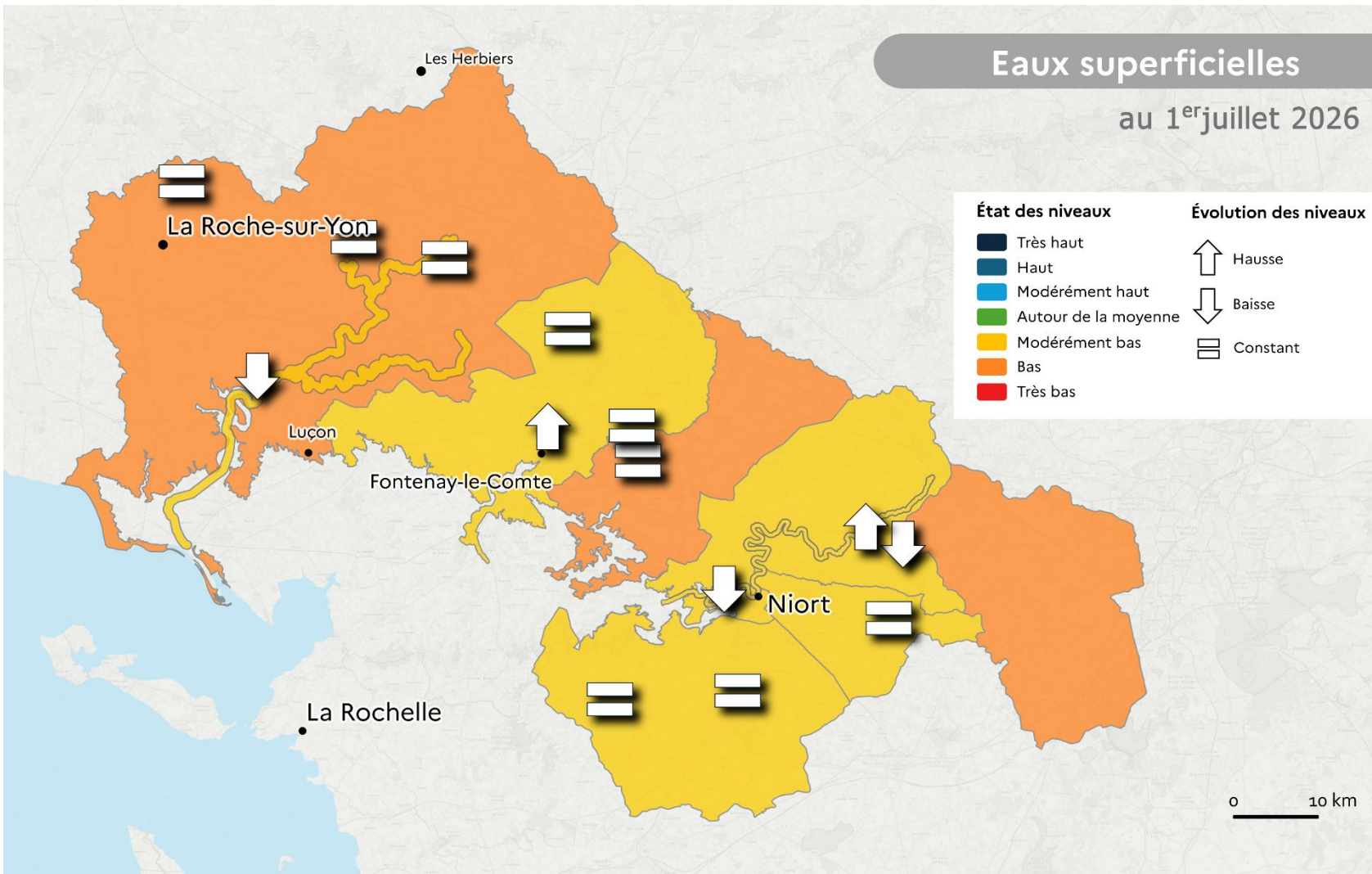
au 1^{er} juillet 2026

État des niveaux

Très haut
Haut
Modérément haut
Autour de la moyenne
Modérément bas
Bas
Très bas

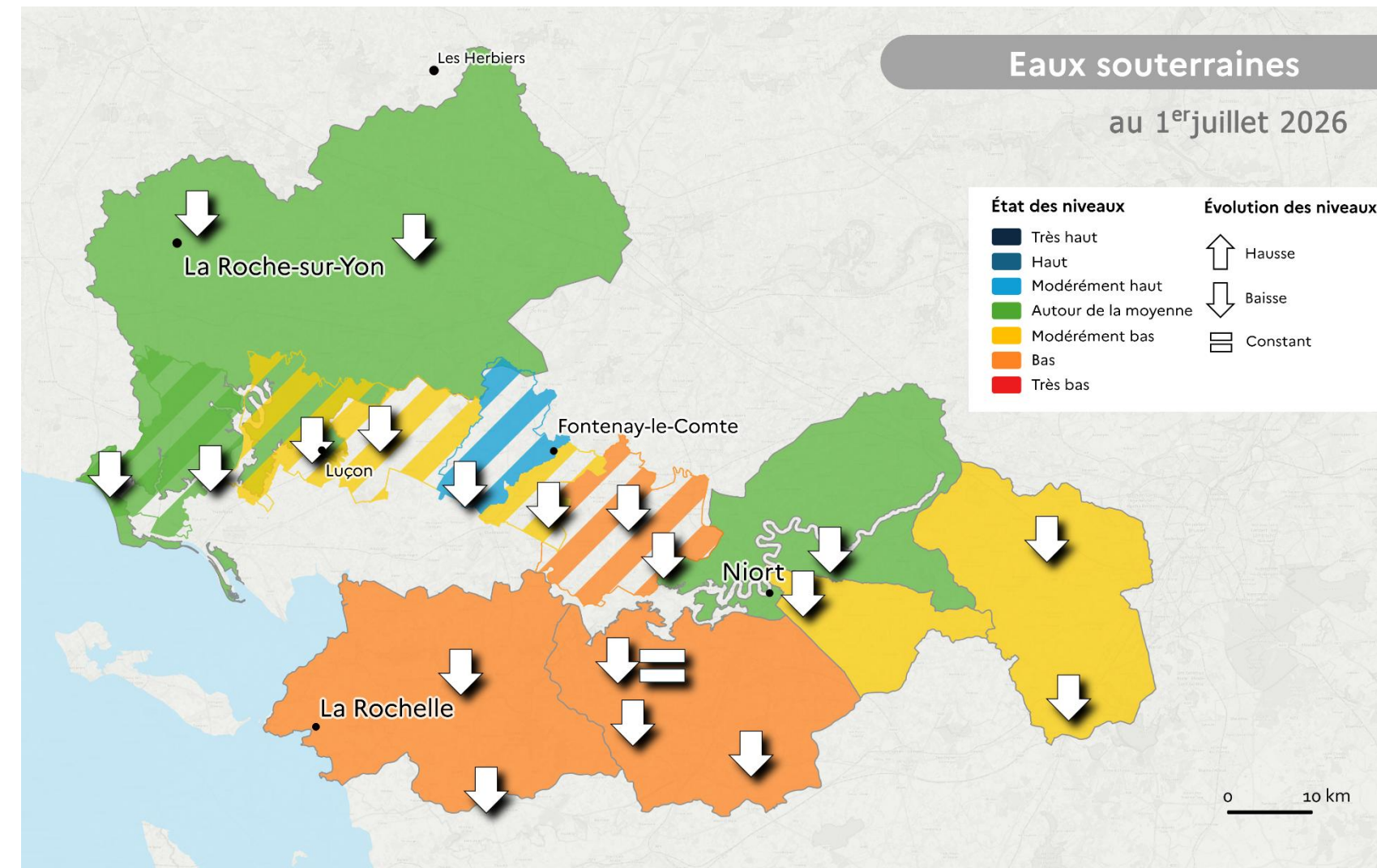
Évolution des niveaux

↑	Hausse
↓	Baisse
≡	Constant



Sources : SIEMP, EPMP, HubEau, ADES, Hydroportail, DREAL NA, DREAL PDL, CD85, BD Topo IGN, OpenStreetMap / Conception et réalisation : EPMP, juin 2026

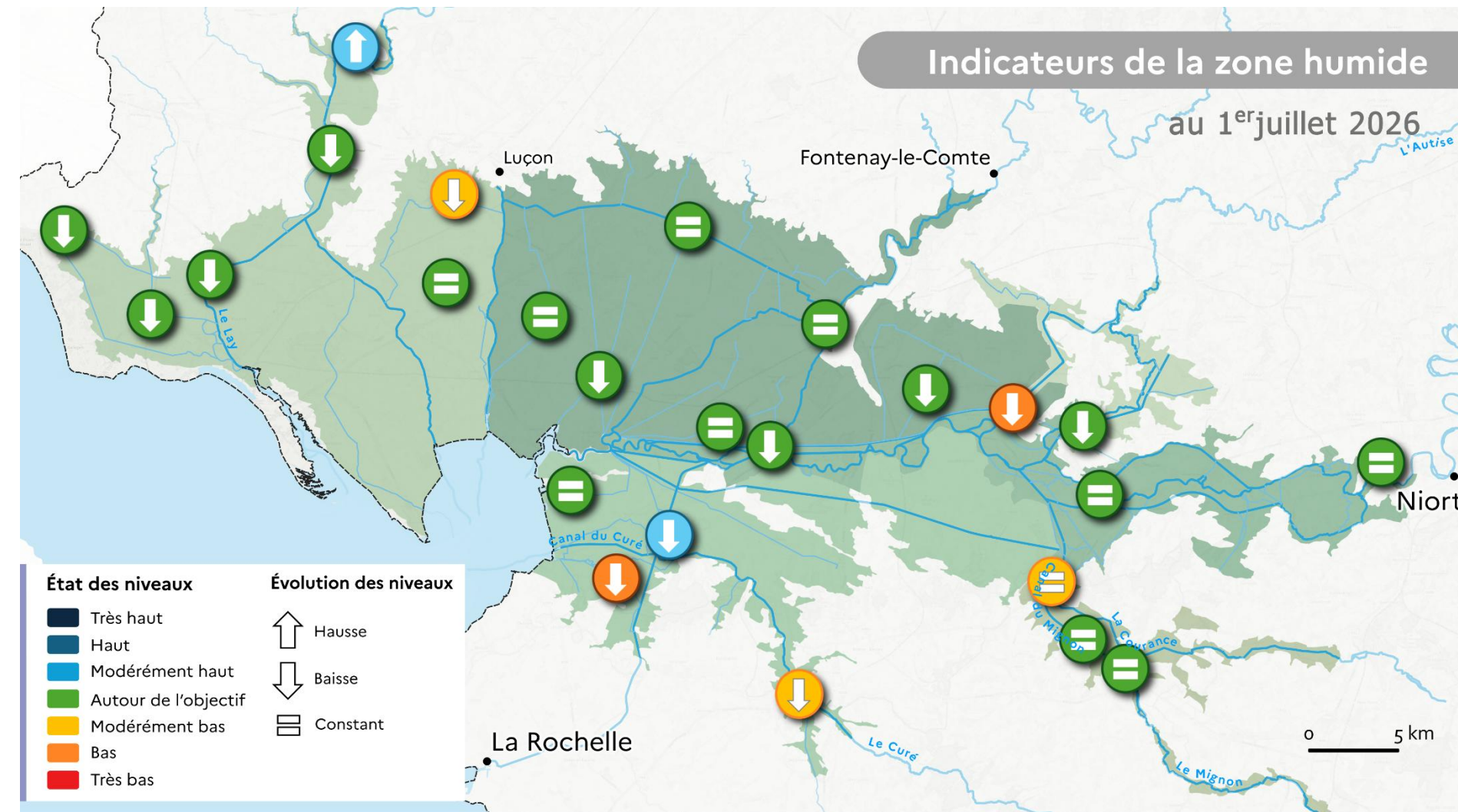
- Dégradation précoce de la situation, dès mars
- Situation défavorable pour l'ensemble des indicateurs
- Les premiers assecs sont constatés en tête de bassin
- Les secteurs réalimentés se tiennent globalement mieux que les cours d'eau qui ne bénéficient pas du soutien d'étiage



- Dégradation précoce de la situation, dès mars
- Situation défavorable pour la plupart des indicateurs
- Niveaux bas sur les secteurs du nord Aunis, Mignon-Courance et Autizes Nappe
- La vitesse de vidange des nappes est particulièrement élevée cette année en raison des très fortes chaleurs et des activités humaines associées (irrigation précoce)

Sources : SIEMP, EPMP, HubEau, ADES, Hydroportail, DREAL NA, DREAL PDL, CD85, BD Topo IGN, OpenStreetMap / Conception et réalisation : EPMP, juin 2026

Situation de la zone humide



Sources : SIEMP, EPMP, SML, SMVSA, CD85, IIBSN, SYRIMA, UMM / Conception et réalisation : EPMP, juin 2026

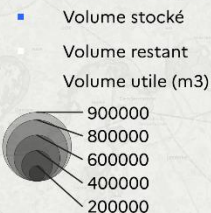
- La plupart des secteurs de marais se maintiennent dans le fuseau (baisse continue)
- De nombreux secteurs se rapprochent de leurs niveaux plancher
- Certains secteurs commencent à décrocher du fuseau (en particulier sur les secteurs non réalimentés)

Situation des stockages

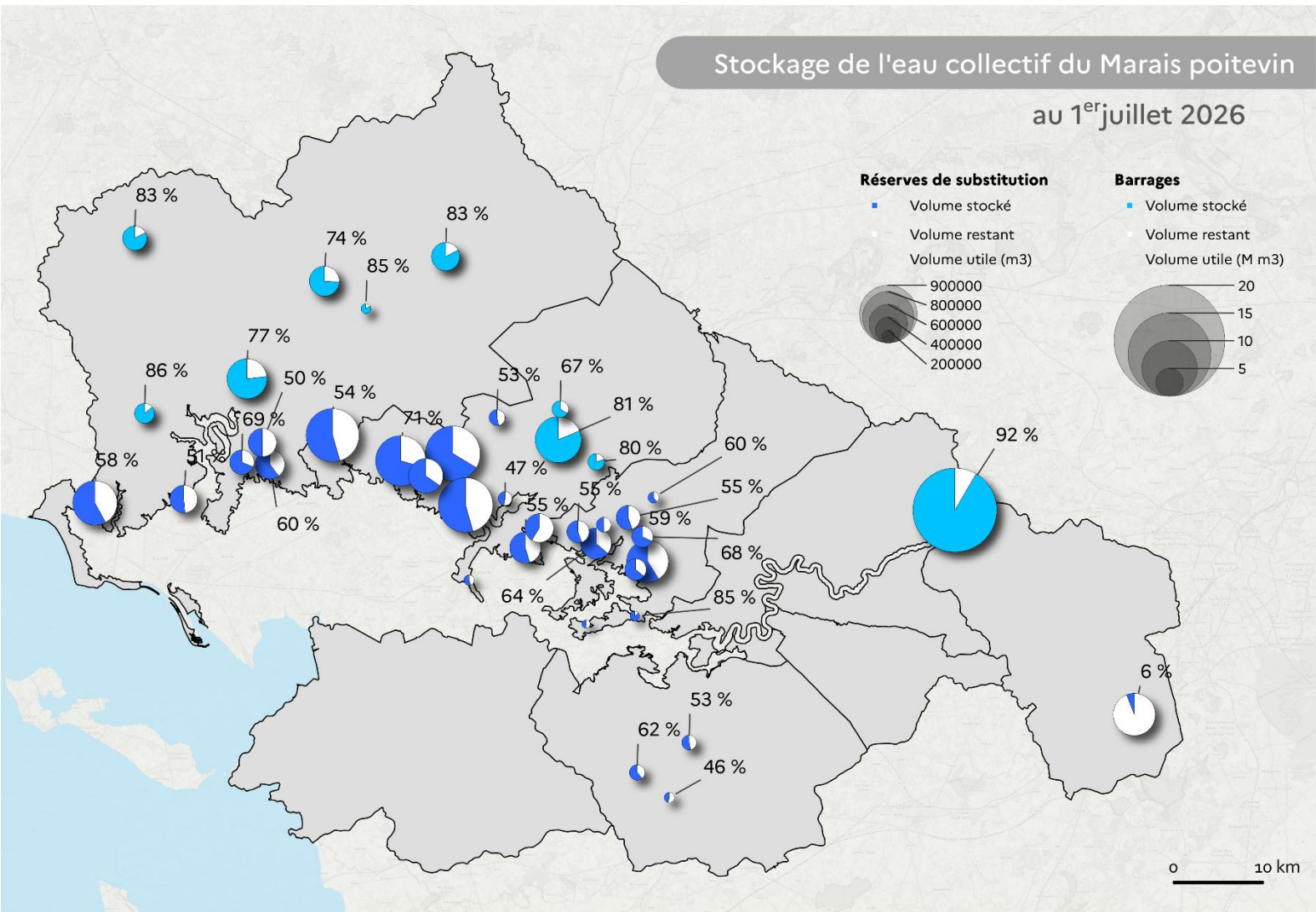
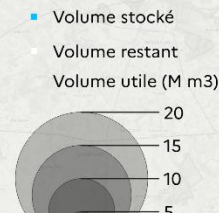
Stockage de l'eau collectif du Marais poitevin

au 1^{er} juillet 2026

Réserves de substitution



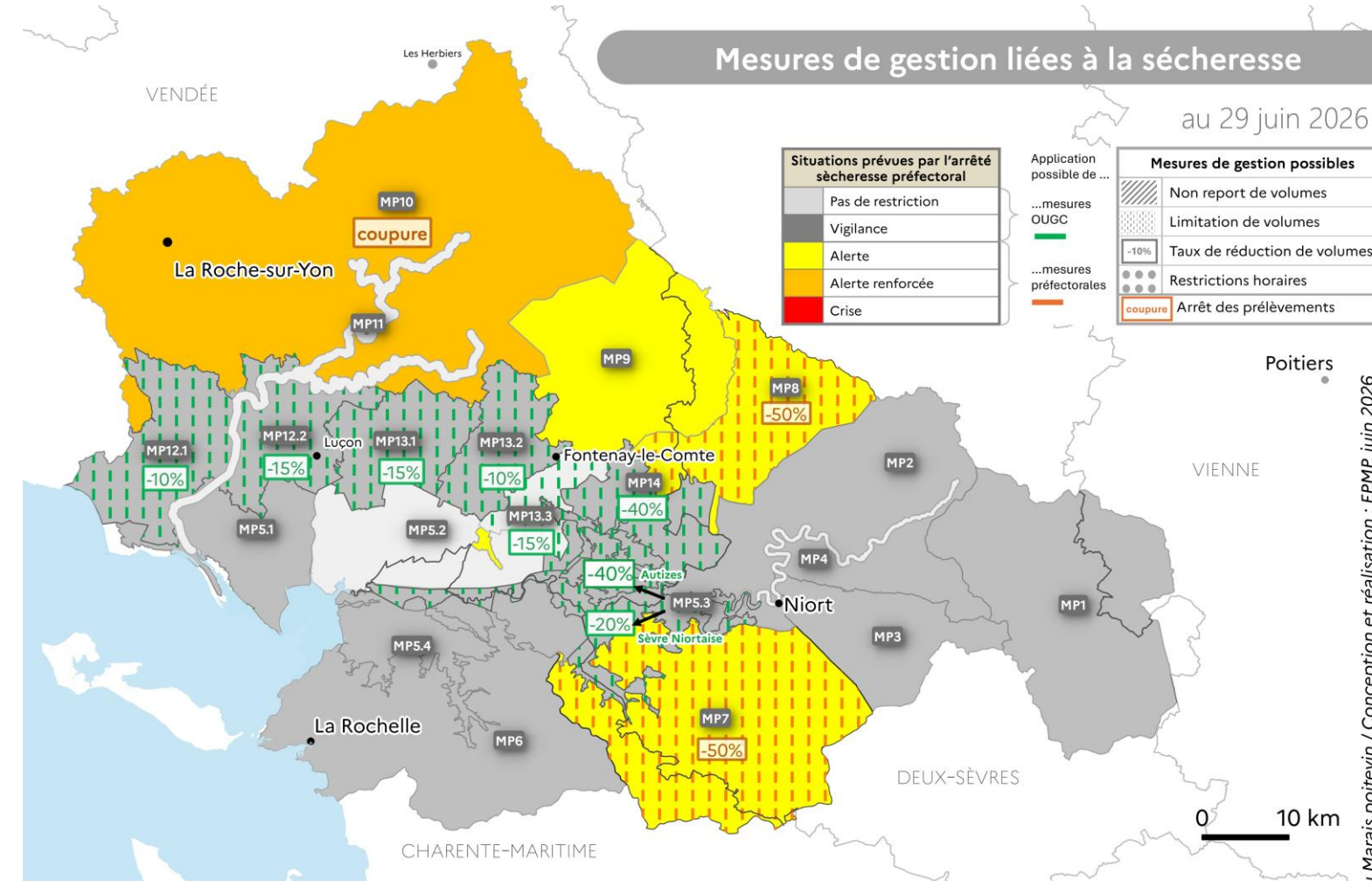
Barrages



Sources : SIEMP, EPMP, SMVSA, SMLL, Rives Et Eaux, COOP 79, Topo IGN, OpenStreetMap / Conception et réalisation : EPMP juin 2026

- Stockage de l'ordre de 80 % en moyenne sur les barrages
- Consommation d'eau potable très supérieure aux moyennes historiques
- Réserves collectives de substitution avec un taux de remplissage variable, de l'ordre de 60 %
- Consommation dans les réserves très supérieure aux niveaux historiques à date (double raccordement et consommation précoce liée aux températures très élevées)

Situation des restrictions et limitations d'irrigation



- Restrictions importantes sur les secteurs superficiels
- Restrictions volontaires sur les secteurs en bordure de marais

Adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 27 novembre 2025

Actualités

- Actualités de l'établissement
- Conjoncture hydrologique

> Décisions budgétaires

- Budget rectificatif 2026 n°1 (délibération)
- Interventions sur fonds propres n°1 (délibération)

Stratégie de l'établissement

- Lancement du nouveau marché relatif au dispositif scientifique de suivi de la biodiversité en fonction des niveaux et des qualités de l'eau (délibération)
- Point d'étape de la mise en place d'un observatoire des prairies (information)
- Mise en œuvre de la stratégie foncière (information)
- Consultation pour une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) relative à la définition des futurs outils SI-OUGC et Siemp (information)
- Point d'étape du déploiement des compteurs télétransmis : expérience du secteur des Autises (information)

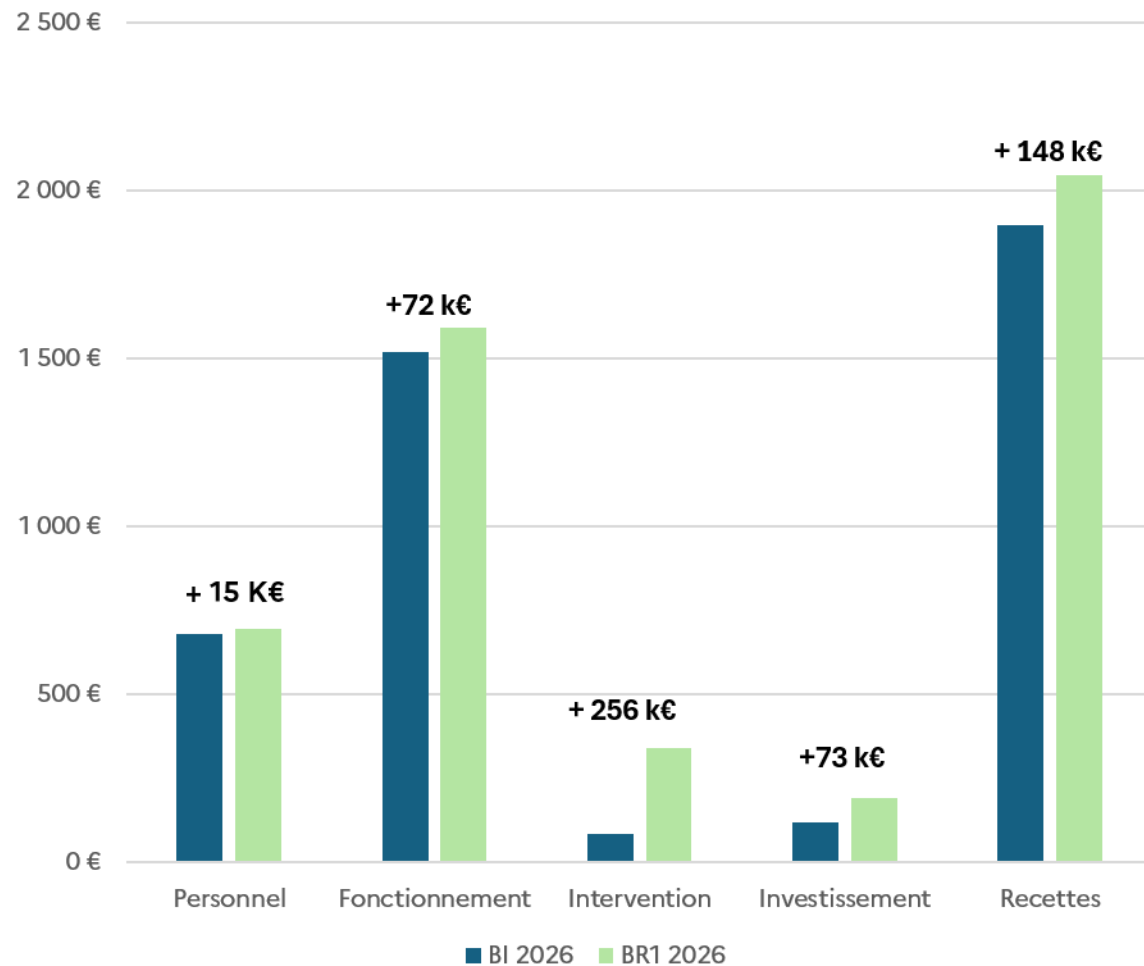
Questions diverses et agenda des prochaines réunions

Budget rectificatif 2026 n°1

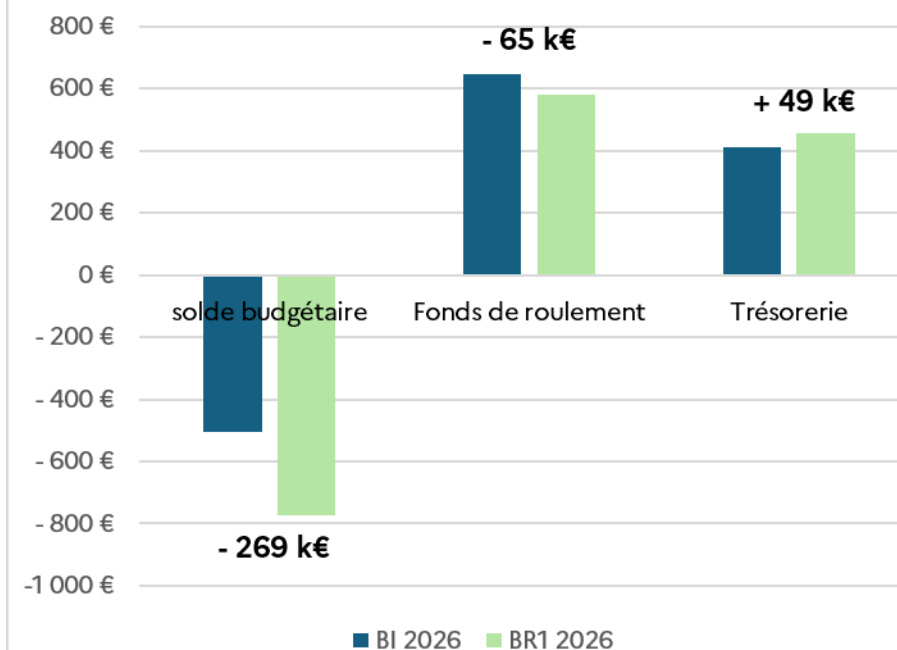


Budget rectificatif 2026 n°1 : synthèse des ajustements

Evolution de dépenses et des recettes



Evolution des résultats



Budget rectificatif 2026 n°1 : délibération

Article 1 :

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- 9 ETPT sous plafond d'emplois législatif
- Montant des autorisations d'engagement : 2 835 933 €

➤ Personnel	695 000 €
➤ Fonctionnement (hors personnel)	1 819 233 €
➤ Interventions	203 000 €
➤ Investissements	118 700 €

- Montant des crédits de paiement : 2 820 336 €

➤ Personnel	695 000 €
➤ Fonctionnement (hors personnel)	1 593 181 €
➤ Interventions	340 655 €
➤ Investissements	191 500 €

- Montant des prévisions de recettes : 2 046 291,52 €
- Montant du solde budgétaire : - 774 044,48 €

Article 2 :

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- Variation de trésorerie : - 824 044,48 €
- Résultat patrimonial : - 628 698,35 €
- Incapacité d'autofinancement : - 578 698,35 €
- Variation de fonds de roulement : - 770 198,35 €

Interventions sur fonds propres



Référence	Libellé des opérations	Bénéficiaire	Taux	Montant demandé (€)
2026-02	Organisation du séminaire national Ramsar	PNR du Marais poitevin	13,3%	10 000,00
TOTAL				10 000,00

- Marais poitevin labellisé Ramsar depuis 2023
- PNR membre de l'association Ramsar France
- 2026 : année du pastoralisme -> opportunité de valoriser l'élevage comme levier de protection et de valorisation des zones humides
- Colloque organisé **du 02 au 04 septembre 2026 à La Rochelle** ; journée du 03 consacré à des visites de terrain visant à mettre en lumière les diverses modalités de gestion des prairies naturelles humides



Adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 27 novembre 2025

Actualités

- Actualités de l'établissement
- Conjoncture hydrologique

Décisions budgétaires

- Budget rectificatif 2026 n°1 (délibération)
- Interventions sur fonds propres n°1 (délibération)

> Stratégie de l'établissement

- Lancement du nouveau marché relatif au dispositif scientifique de suivi de la biodiversité en fonction des niveaux et des qualités de l'eau (délibération)
- Point d'étape de la mise en place d'un observatoire des prairies (information)
- Mise en œuvre de la stratégie foncière (information)
- Consultation pour une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) relative à la définition des futurs outils SI-OUGC et Siemp (information)
- Point d'étape du déploiement des compteurs télétransmis : expérience du secteur des Autises (information)

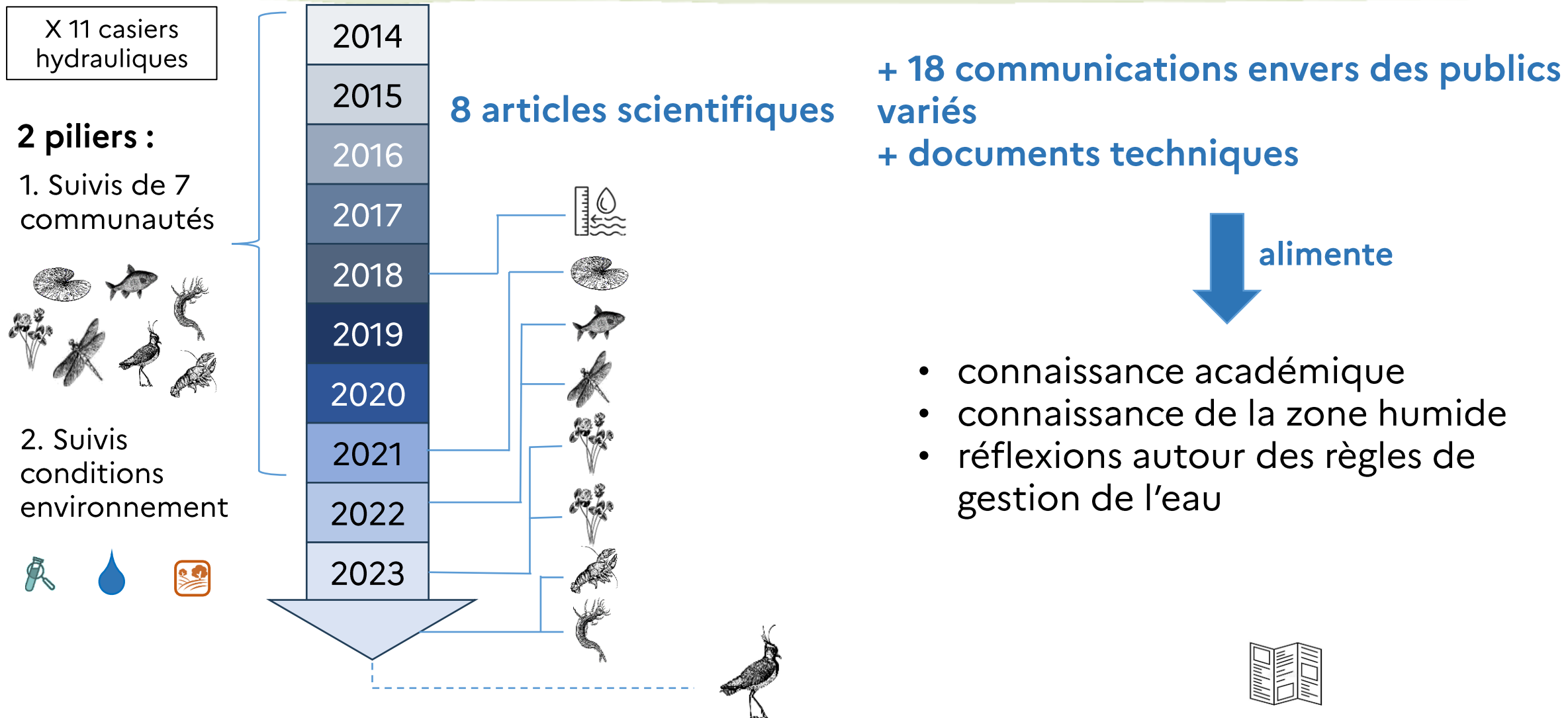
Questions diverses et agenda des prochaines réunions

Lancement du nouveau marché relatif au dispositif scientifique de suivi de la biodiversité en fonction des niveaux et des qualités de l'eau



Rappel : 1^{er} dispositif

Objectif principal : mieux connaître les liens entre biodiversité et gestion de l'eau pour orienter les actions de gestion



Rappel : 2nd dispositif

Objectif principal : mieux connaître les liens entre biodiversité et gestion de l'eau pour orienter les actions de gestion

+

2 piliers :

Suivis de 2
communautés



Suivis
conditions
environnement



X 34 casiers
hydrauliques

2022

2023

2024

2025

2026

2027

2028

2029

2030

Suivi et évaluation des règles de gestion de l'eau en place et de leurs effets => passage de 11 à 34 sites. Restructuration du dispositif qui alimente l'observatoire du patrimoine naturel et les 2 observatoires supplémentaires en construction :

- Observatoire de la qualité des eaux de surface
- Observatoire des prairies de la zone humide

Un marché public pour encadrer la collecte des données sur les mêmes modalités que sur la période 2023-2026



4 sites en RN avec certains suivis assurés par les gestionnaires

Permet de disposer du socle nécessaire à la réalisation de multiples actions d'amélioration de la connaissance ([fiche-action 5 de l'accord de territoire](#)) ou d'évaluation de politiques de gestion (règles de gestion de l'eau, N2000, APBHN, RN, etc.)

Marché public porté par l'EPMP composé a minima de :

- Lot de suivi « végétation prairiale » -> *lien avec le projet d'observatoire des prairies* ([fiche-action 8 de l'accord de territoire](#))
- Lot de suivi « végétation des canaux »
- Lot suivi de la qualité de l'eau (physico-chimie et micro-polluants) -> *lien avec le projet d'observatoire de la qualité des eaux de surface* ([fiche-action 7 de l'accord de territoire](#))
- Lot caractérisation et suivi des conditions environnementales et encadrement opérationnel du dispositif -> *lien avec évaluation de la mise en œuvre des règles de gestion de l'eau* ([fiche-action 3 de l'accord de territoire](#))

Durée du marché public : reconduction des lots annuellement dans la limite des 4 ans

Plan de financement : inclus dans l'AT cadre Marais poitevin 2026-2028 (FA 3, 5, 7 et 8)

	Part AELB € TTC	Part EPMP € TTC	TOTAL € TTC
2027	95 000	95 000	190 000
2028	105 000	105 000	210 000
2029*	95 000	95 000	190 000
2030*	105 000	105 000	210 000
Total	400 000	400 000	800 000

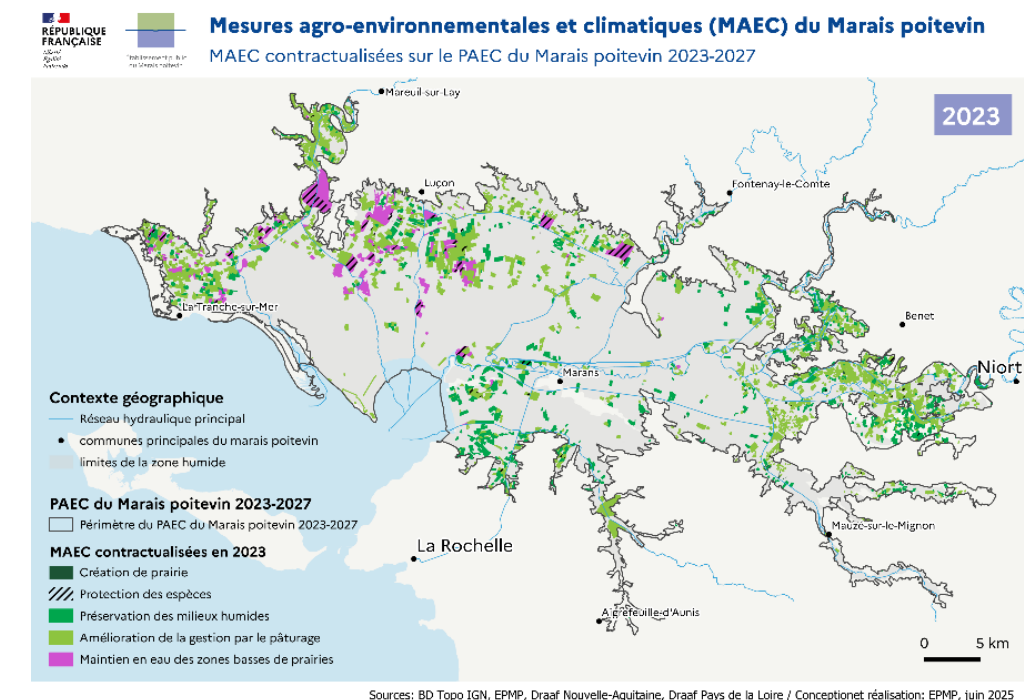
* sous réserve de reconduction de l'AT cadre Marais poitevin

Évaluation et approche prospective des MAEC du Marais poitevin



Contexte et enjeux stratégiques

Évolution des MAEC et enjeux territoriaux



Évolution nationale des MAEC (Pac) :
PAEC 2015-2022, 2023-2027.....???

Question centrale : maintien de l'élevage et des prairies

Enjeu économique, environnemental et social

Positionnement de la démarche

D'une évaluation à une réflexion stratégique

Réflexion débutée fin 2025

Passage d'une évaluation à une réflexion stratégique

Approche élargie à l'échelle du territoire

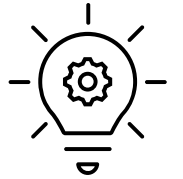
Objectif : répondre à la question suivante : **comment assurer durablement le maintien de l'élevage et des prairies dans le Marais poitevin ?**



Une démarche innovante

Approche participative et intelligence collective

Démarche partenariale avec l'appui de Neolab



Mobilisation des acteurs du territoire

Approche d'intelligence collective

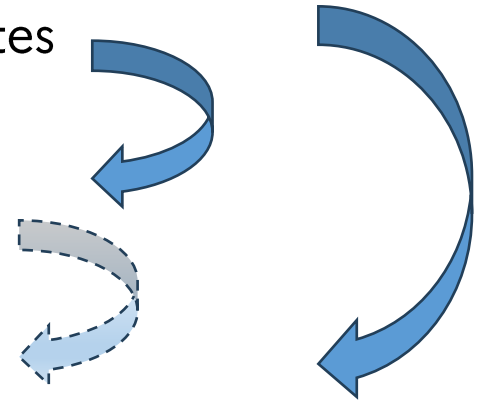
Objectifs de la démarche

Finalités opérationnelles et stratégiques

Produire des préconisations concrètes

Alimenter les réflexions nationales

Aide à la décision pour le territoire



Méthodologie de la démarche

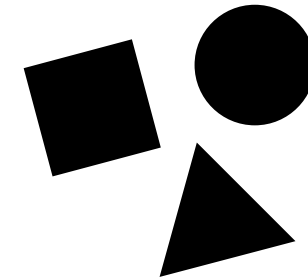
Deux phases complémentaires : diagnostic et atelier

1- Phase de diagnostic approfondi (EPMP/chambres d'agriculture, PNR)

La première phase collecte diverses sources d'information pour identifier les enjeux clés du dispositif MAEC.

2- Atelier participatif collaboratif

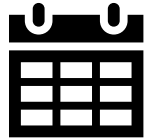
La seconde phase s'organise sous la forme d'un atelier restreint pour restituer les résultats et co-construire des préconisations.



Logique de co-construction

Organisation de l'atelier territorial

Modalités de participation et d'animation



Quand ? Le 15 octobre 2026

25–30 participants (agriculteurs, partenaires...)

Travail en sous-groupes

Animation facilitée (Neolab)

Espace d'échange hors cadre habituel

Calendrier prévisionnel

Principales étapes de la démarche

Calendrier de la démarche



Point d'étape de la mise en place d'un observatoire des prairies



- **Objectif** : suivre les caractéristiques des prairies humides afin d'évaluer et ajuster les politiques publiques concourant à leur préservation ainsi qu'au soutien de l'activité d'élevage
- **Format** : centre de ressources de l'information sur les prairies (interface Web) alimenté par un ensemble d'indicateurs
Rattaché au site Internet de l'Observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin
- **Durée de vie** : long terme, supérieur à 10 ans
- **Cadre financier** : accord de territoire cadre du Marais poitevin pour la période 2026-2028



Prairies sur l'UHC Nuaillé aval – juin 2026 - EPMP

Méthodologie de sa construction

- Groupes de travail co-animés avec le **PNR**, le **Forum des marais atlantiques (FMA)** et l'**EPMP**
- **27 juin 2025** : plénière lançant la réflexion de cet observatoire
- **4 ateliers** réunis en octobre et novembre 2025 afin de préciser les questions, les thématiques et les familles d'indicateurs candidats pour intégrer l'observatoire
- Un **espace collaboratif** créé sur la plateforme Resana



- Indicateurs identifiés classés par thématique :**
 - Indicateurs surfaciques (surfaces des prairies et évolution, pratiques visibles (fauche vs pâturage)
 - États des prairies (écologie, agronomie, état de conservation)
 - Conditions de gestion et facteurs environnementaux
 - Carbone (stocks, séquestration, etc.)
 - Physico-chimie des sols (fonctionnement des sols tourbeux/argileux, portance, tassement)
 - Indicateurs socio-technico-économiques (typologie des exploitations, rôle des prairies humides dans l'élevage, MAEC et pratiques)
- Indicateurs renseignés à partir de :**
 - la littérature scientifique
 - jeux de données existants ou des protocoles complémentaires à déployer lorsque la donnée n'est pas disponible
 - projets de recherche

	Q?	Famille d'indicateur
Surfaces prairiales	SP1	Surfaces de prairies permanentes/temporaire
	SP1	Surface de prairies suivant typologie de végétation
	SP3	Surface de prairies fauchées/pâturées
	SP3	Proportion de prairies fauchées/pâturées
	SP1	Cartographie évolutive des surfaces gain/perte
	SP2	Hygrophilie des prairies
	SP3	Date de fauche
	SP4	Indice d'érosion / perte SAU
Etat des prairies	EP1	Biodiversité (alpha, beta, richesse spécifique)
	EP1	Indice d'engorgement
	EP1	Indice de fertilité
	EP1	Fréquence de taxons indicateurs (hygrophilie, piétinement)
	EP1	Indice de qualité phytocœnotique
	EP2	Etat de conservation
	EP3	Caractérisation agroécologique des prairies (productivité, etc.)
	EP3	Valeur fourragère (rendement, digestibilité, usage etc.)
Condition de gestion	CG1	Effet des cahiers des charges des MAE/Type
	CG1	Effets des pratiques de gestion (voir indicateurs IT)
	CG2	Eau / Topographie étage
	CG2	Eau / Topographie altitude
	CG2	Taux carbone
	CG2	Conductivité
	CG2	Durée inondation
	CG2	Stress hydrique
Carbone	CA1	Stock C initial dans les sols
	CA2	Captation
	CA2	Séquestration
	CA3	Localisation sols tourbeux
Phy-Chimie	CA4	Teneur en MO (épaisseur, volume...)
	PC1	Portance
	PC2	Tassement (taux d'affaissement)
	PC2	Evolution topographique
Socio-tech-eco	PC3	Qualités édaphiques (teneur en eau, conductivité, tempér.)
	FE	Ferme élevage du Marais poitevin
	IT1	Identification des pratiques agro-pastorales
	IT2	Evolution des pratiques agro-pastorales
	IT3	Mesures MAEC souscrites et évolution surfaces
	IT4	Impact sanitaire
	RC	Facteurs envt et agri reconversion

- Disposer d'une **fiche descriptive par indicateur** afin de partager la méthode de calcul, l'interprétation des résultats et les limites
-> mobilisation en cours des partenaires
- **Tester le calcul de certains indicateurs** dont la méthode est mature
- Élaborer un **prototype de l'interface Web** de l'observatoire
- **Définir le réseau des parcelles/placettes** à suivre sur le long terme
- **Appui technique complémentaire** probable du FMA, du PNR et des chambres d'agriculture -> **soutien financier à prévoir de la part de l'EPMP pour compléter le plan de financement aux côtés de l'AELB**

FICHES INDICATEURS – OBSERVATOIRE DES PRAIRIES DU MARAIS POITEVIN

Etat des prairies – EP1 Indice floristique d'engorgement
1 indicateur



Intro (méthode générale, échelle(s), maturité et faisabilité)

Cet indicateur se base sur des relevés botaniques. Il permet de caractériser l'impact des communautés végétales suivant des traits de vie des espèces recensées. L'indicateur peut être abordé à l'échelle de la communauté végétale (prairie), de l'étage topographique ou du casier hydraulique. La méthode est mature mais la faisabilité moyenne, étant donnée le coût des relevés qui doivent être répétés dans le temps et dans l'espace.

Principales sources bibliographiques consultées

https://rhonao-bao.fr/?q=indicateurs_02

Mauchamp, A., Bonis, A., Crabot, J., Bergerot, B., Gore, O., Paillisson, J.-M., 2024. *Interplay between Water Regime Components and Wet Grassland Plant Communities*. *Wetlands* 44, 50. <https://doi.org/10.1007/s13157-024-01863-w>

Jürgen Dengler, Florian Jansen, Oľha Chusova, Elisabeth Hüllbusch, Michael P Nobis, et al., *Ecological Indicator Values for Europe (EIVE) 1.0. Vegetation Classification and Survey*, 2023, 4, pp.7-29. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-03943472>

Indicateur 1/1 : indice d'engorgement

Données mobilisées

Cet indicateur requiert des données issues de relevés (géolocalisés) de végétation suivant la méthode phytosociologique ou par répétition de quadrats. Le dispositif de suivi et évaluation de la végétation en lien avec la gestion de l'eau peut fournir une base de données sur prairies pâturées.

Méthode de calcul et livrable

A l'échelle d'une communauté de végétation homogène, l'indice d'engorgement est la moyenne pondérée par leur abondance relative des valeurs F ou M (F d'Engelberg dans *basifloris* ou M de EIVE) des taxons répertoriés.

L'indicateur de base est alors une note de 1 à 10 attribuée à un groupement de végétation lors d'un passage. Ils peuvent être agrégés à l'échelle d'une parcelle, d'un casier de marais ou de typologies (gestion, MAE, type de végétation, sol etc.).

Ex. de fiche indicateur

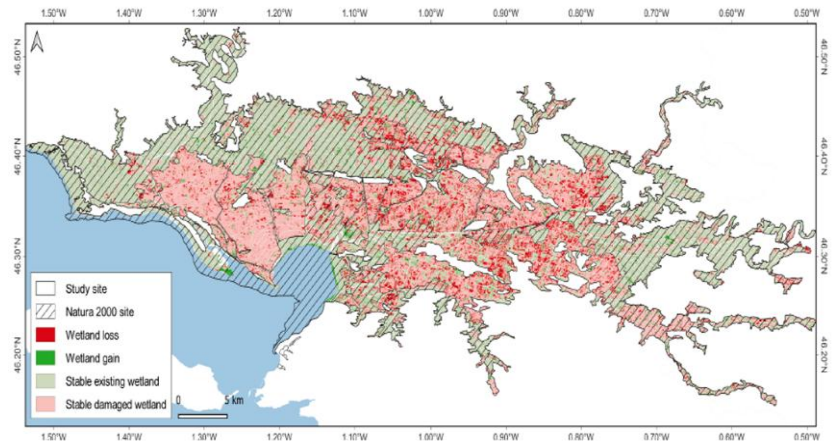


Fig. 5. Wetland changes detected in the Marais Poitevin site between 1984 and 2022 using continuous change detection.

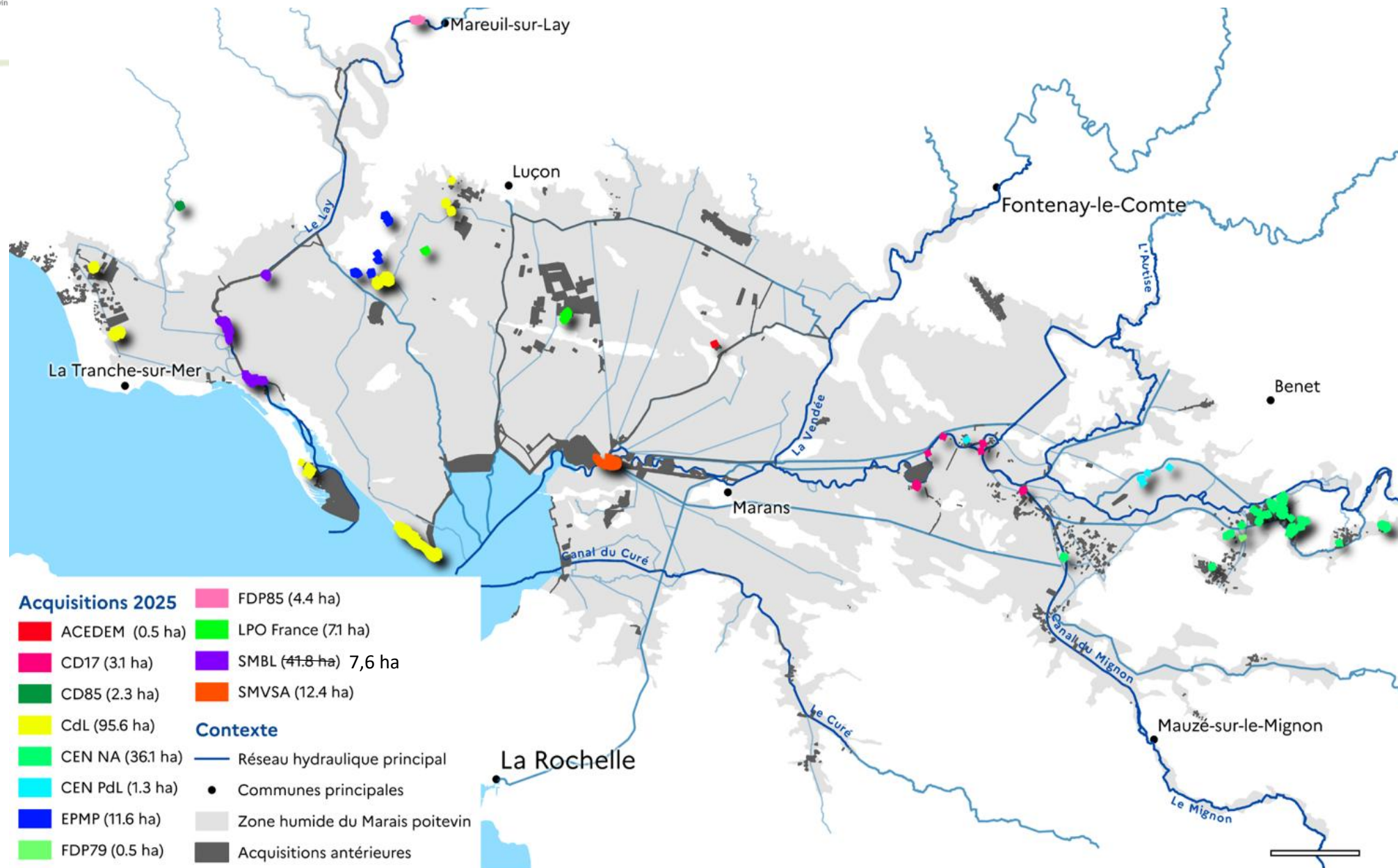
Ex. de carte renseignant l'indicateur de changement de l'occupation du sol issus de travaux de télédétection

Mise en œuvre de la stratégie foncière du Marais poitevin



- Stratégie validée en 2021, composée de trois documents cadre : état des lieux, orientations, déclinaison opérationnelle :
<https://www.epmp-marais-poitevin.fr/foncier/>
- Gouvernance : réunion annuelle du copil le 2 juin 2026 :
 - Bilan des acquisitions mises en parallèle des orientations fixées par la stratégie.
 - 1^{er} essai de bilan concernant la maîtrise d'usage (ORE, contractualisation, etc.)
 - Consolidation de la coordination entre les acteurs
 - Suite à donner aux outils partagés (portail numérique et faisabilité veille partagée)
- Accès aux cofinancements de l'AELB via l'inscription de cette stratégie et des acquisitions des opérateurs à l'Accord de territoire cadre du Marais poitevin.

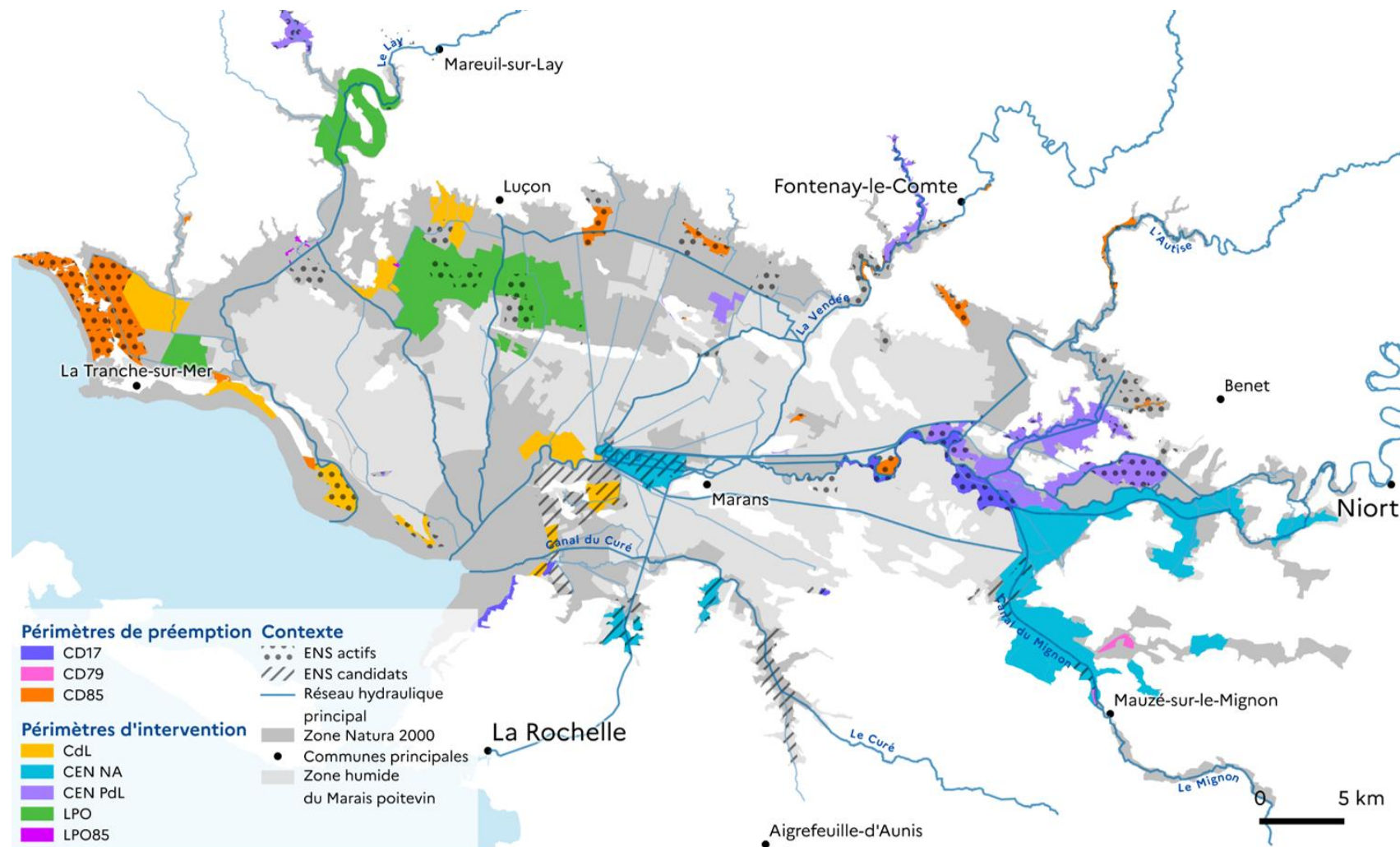
Carte des acquisitions 2025 – 182,4 ha



Sources: ACEDEM, CD17, CD85, CdL, CEN PdL et NA, FDP79, FDP85, EPMP, LPO France, SMBL, SMVSA / Conception et réalisation: EPMP, juin 2026

Coordination des acteurs à améliorer par des temps d'échange lorsqu'une opportunité de vente se présente :

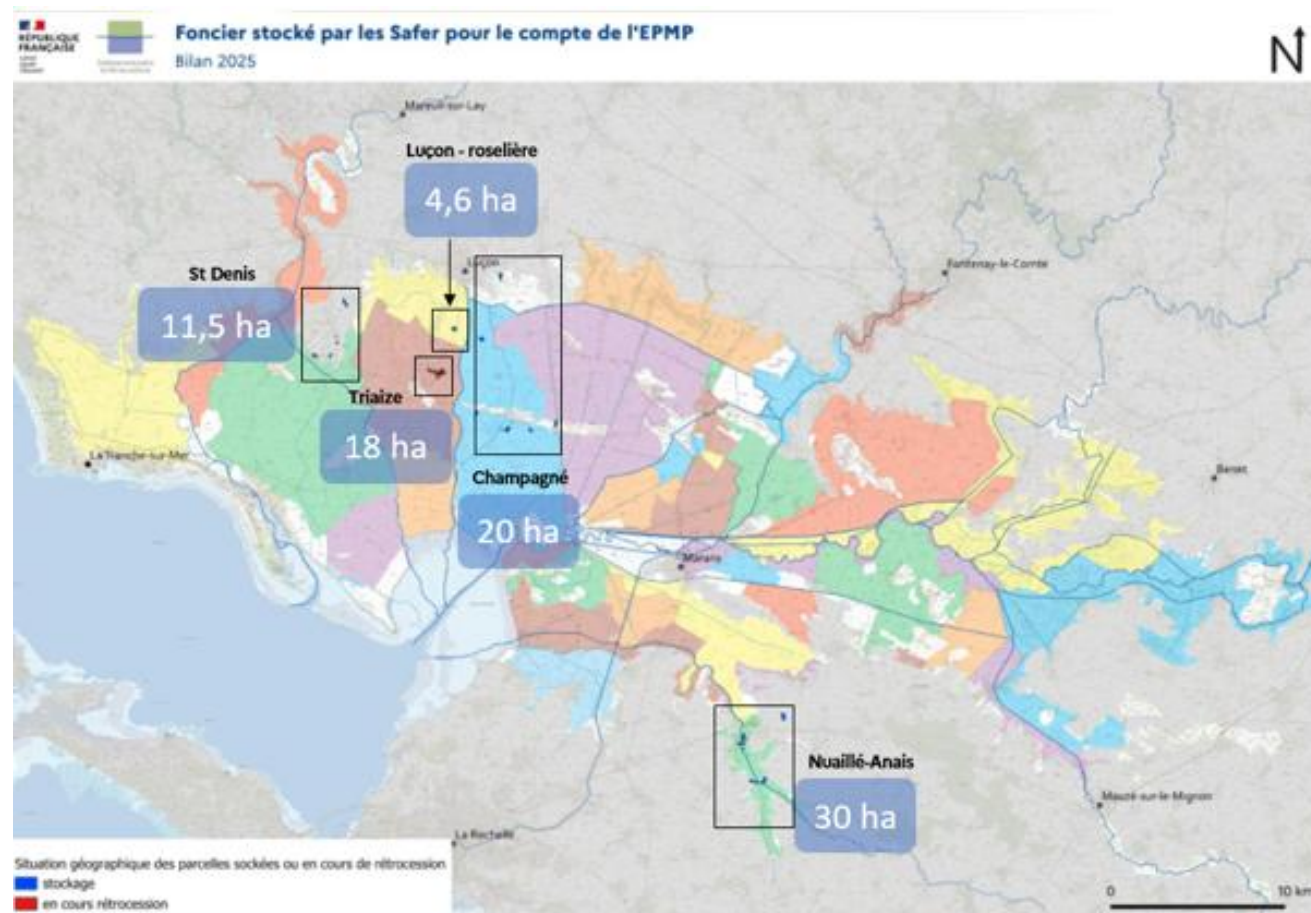
- au regard des périmètres d'intervention définis, non exclusifs
- des acteurs ciblés par la stratégie en fonction des orientations (déclinaison opérationnelle)
- et de la gestion visée après acquisition



Sources: CD17/85/79, CdL, CEN NA et PdL, LPO France et LPO 85 / Conception et réalisation: EPMP, mai 2026

- Continuer à **sensibiliser et informer les élus et parties prenantes** du contenu de cette stratégie foncière.
 - Poursuivre les **échanges entre acteurs** pour la bonne mise en œuvre de la stratégie.
 - **Mettre en œuvre la Snap Marais poitevin** avec des dépôts de dossiers prévus en 2026 pour une reconnaissance de zone de protection forte (CEN par exemple).
 - Évaluer par un sondage l'usage actuel du **portail foncier numérique** et les besoins d'évolution ainsi que sur la **faisabilité d'une veille foncière partagée**.
 - Améliorer **la structuration et la transmission des données en 2027** :
 - Surfaces acquises (SIG)
 - Montants des acquisitions et co-financeurs (participation en %)
 - Maîtrise d'usages (ORE, plans, etc.)
- => Servent à dresser le **bilan et renseigner les indicateurs d'avancement**, notamment prévus par l'accord de territoire cadre du Marais poitevin 2026-2028.

- **Nuaillé** : négociation engagée sur les parcelles de Plain Point, protocole d'accord attendu en 2026
- **Champagné** : peu d'avancées en 2025 – échanges entre acteurs poursuivis en 2026 (CD85, RNR)
- **Triaize** : rétrocession de 18 ha vers un exploitant avec signature d'une ORE (co-contractant PNR)
- **Luçon** : rétrocession de la roselière prévue en 2026 suite travaux de mise en défens et de reconnexion hydraulique réalisés par le PNR
- **St-Denis** : 11,5 ha acquis en 2025 avec pour objectif de faciliter les échanges parcellaires contribuant à la mise en place d'une protection périphérique de la RNN



Consultation pour une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) relative à la définition des futurs outils SI-OUGC et Siemp



- Une démarche qui s'inscrit sur des cœurs de mission de l'EPMP :
 - **Mission d'OUGC** dans le cadre de laquelle l'EPMP a notamment recours à un outil en ligne d'interaction entre l'OUGC (EPMP et ses délégués) et les irrigants
 - **Mission de « mise en œuvre d'un programme de surveillance des niveaux d'eau des cours d'eau et des canaux du marais »** qui a abouti au développement du Siemp en 2015-2016
 - L'EPMP a lancé une consultation le 5 mai 2026 pour un marché d'AMO de conseil et assistance sur les points suivants :
 - **Réflexion sur l'évolution du SI OUGC Marais poitevin**, notamment pour s'adapter aux enjeux futurs
 - **Renouvellement du marché** d'exploitation, de maintenance et d'hébergement en cours du Siemp, qui s'achèvera fin 2027
- ➔ Objectif de l'AMO : appui à la rédaction et à la passation d'un marché public de développement des deux nouvelles versions des outils existants

- Deux lots distincts :
 - Lot 1 : AMO pour la conception et la passation d'un marché de développement d'un outil de gestion des prélèvements d'eau pour l'irrigation (dit « SI OUGC ») ;
 - Lot 2 : AMO pour la conception et la passation d'un marché de refonte d'un site internet de visualisation de données hydrologiques (niveaux d'eau) du Marais poitevin.
- Le marché d'AMO est divisé pour chaque lot en une tranche ferme et trois tranches optionnelles qui se succèdent :
 - **Tranche ferme** : Études et rédaction du DCE (*été à automne 2026*) ;
 - **Tranche optionnelle 1** : Assistance à la passation des marchés (*quelques mois*) ;
 - **Tranche optionnelle 2** : Suivi du projet de développement (*durée variable : avant fin 2027 pour le Siemp, pour le lancement de l'AUP3 pour le SI-OUGC*) ;
 - **Tranche optionnelle 3** : Accompagnement à la mise en service

- Mise en place d'un **comité technique** pour chacun des 2 lots, associant des représentants des partenaires directement concernés en tant que producteurs de données, gestionnaires ou usagers :
 - **Pour le lot 1**, il s'agit notamment des OUGC délégués, des maîtres d'ouvrage de la gestion collective et de leurs délégataires, des associations d'irrigants...
 - **Pour le lot 2**, il s'agit notamment des producteurs de données et de représentants des usagers (collectivités, ASA, APNE...)
- Les choix techniques proposés, pour être intégrés dans les futurs cahiers des charges de développement, seront soumis à **validation du conseil d'administration de l'EPMP**

Point d'étape du déploiement des compteurs télétransmis : expérience du secteur des Autises



- L'installation des compteurs communicants a été recommandée dans les conclusions des **Assises de l'eau de 2019** et du **Varenne de l'eau en 2021**, puis inscrite dans le **plan d'action gouvernemental** pour une gestion résiliente et concertée de l'eau de **mars 2023**.
- Un intérêt triple :
 - Des données fiables à un pas de temps journalier
 - Une équité de traitement des préleveurs vis-à-vis des contraintes de gestion de quinzaines
 - La suppression de potentielles sources de fraude
- **Article 4 de l'AUP2 (2021-2026)** → installation des compteurs communicants sur l'ensemble du périmètre de l'OUGC Marais poitevin d'ici le 31 mars 2026.
- Le **préfet de Vendée** a demandé à l'EPMP par **courrier du 6 mars 2023** de piloter le déploiement des compteurs communicants

- Des **travaux prévus dans le cadre de la CSP** entre le SMVSA et son délégataire Rives & Eaux du Sud-Ouest
- Un dossier **financé à 70% par l'AELB**
- Une **première phase d'état des lieux** (dès 2022) afin d'établir la stratégie à adopter en matière d'équipement :
 - **Inventaire des équipements en place** → évaluation du nombre de compteurs à remplacer, évaluation des opérations de chaudronnerie nécessaires...
 - **État des lieux de la couverture réseaux** → évaluation du besoin de pose d'antennes relais...
 - **Appréciation des différentes gammes de débits** des ouvrages de prélèvement
- ➔ Stratégie d'équipement différenciée en fonction des débits de prélèvement :
 - ➔ Des **compteurs mécaniques équipés d'un module de télétransmission autonome** pour les gammes de débit les plus faibles
 - ➔ Des **compteurs électromagnétiques avec télétransmission intégrée** pour les prélèvements avec les débits les plus importants

- Une **deuxième phase dite « de test »** a permis de retenir les technologies à déployer :
 - Test d'une dizaine de modèles sur bancs d'essai et en conditions réelles sur des exploitations volontaires
- Une **troisième phase dite « de déploiement »**, qui s'est déroulée en plusieurs temps :
 - **Fin d'hiver-début de printemps 2025**, avant le début de la campagne d'irrigation
 - **En juin 2025**, mais le déploiement à cette période a dû être stoppé en raison du besoin de suivi de la campagne en cours
 - **À l'automne et hiver 2025-2026**, une fois la saison d'irrigation terminée

→ Au début de la campagne 2026, il reste une dizaine de compteurs de chaque technologie à déployer afin de finaliser l'équipement total du territoire des Autises, installation prévue à l'automne 2026
- **Perspectives** → gestion plus fine du modèle d'évolution des nappes en lien avec les prélèvements, test de la bonne transmission du réseau, gestion des données de quinzaine...

Questions diverses



Agenda



- *Du 02 au 04 septembre : séminaire national Ramsar*
- *03 octobre : journée des élus du PNR du Marais poitevin*
- 15 octobre : atelier territorial « évaluation des MAEC du Marais poitevin »
- **26 novembre : conseil d'administration de l'EPMP**



Conseil d'administration

Établissement public du Marais poitevin

Merci de votre attention !



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Établissement public
du Marais poitevin